

k a l @ p s o

# NOTRE MÉTIER NOS COMPÉTENCES

Nos compétences au service de votre sécurité

*Partageons votre sécurité*



# NOTRE MÉTIER

La maîtrise des risques Humains et Environnementaux

KALEPSO accompagne votre entreprise, votre collectivité, votre association dans sa volonté d'améliorer la protection de vos salariés ou de vos membres à travers une offre complète de prestations : suivi, inspection, accompagnement technique, formation, management sécurité & environnement et certification.

## Une mission de confiance

Telle est notre signature

Telle est la réalité de nos interventions.

Des missions qui engagent chacun de nos collaborateurs. Avec un seul Leitmotiv :

Que vous soyez pleinement satisfait

## Notre vocation

Aider les entreprises, les collectivités, les associations à améliorer la sécurité des hommes qui les composent, à protéger l'environnement et optimiser leurs besoins en équipements.

La collectivité soucieuse d'améliorer la protection de ses Hommes par la fourniture d'équipements répondant à la protection des risques encourus, l'entreprise qui souhaite réaliser un diagnostic sécurité et environnemental, l'établissement de santé qui forme son personnel aux équipements de protection individuelle, le SDIS souhaitant former son personnel à la plongée profonde, l'association qui met à disposition de ses membres des équipements de protection individuelle, la PME qui a besoin d'aide pour déterminer au mieux les risques auxquels sont exposés ses salariés... A tous ces acteurs, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, KALEPSO apporte à la fois rigueur et professionnalisme, permettant ainsi à chacun d'eux de se concentrer sur son métier.

Le 25 juin 2020

Emmanuel PERISSE

Président Directeur Général



# GESTION DE VOS ÉQUIPEMENTS

Vous êtes chef d'entreprise, président d'une association, gérant d'une société, délégataire de la sécurité et des Équipements de Protection Individuelle (EPI) que vous mettez à disposition de votre personnel, de vos membres, de vos clients, ... Votre responsabilité pénale est engagée vis-à-vis de la sécurité des hommes qui composent votre entité.

Depuis les années 2010, l'aspect administratif de gestion des équipements de protection individuelle ne cesse de se renforcer pour améliorer la sécurité de vos personnels, mais aussi la confiance dans l'utilisation de tel ou tel équipement.

Les dispositions qui paraissent dans les décrets, dans le journal officiel, dans les différents codes de la législation Française, sont autant d'articles qui évoluent quotidiennement et pour lesquels nous réalisons une veille réglementaire à votre attention.

Notre métier est donc de veiller sur vous et sur l'ensemble des hommes qui composent votre structure en vous fournissant notre premier service : la gestion de vos équipements

Bien gérer, c'est connaître :

- Les possibilités d'utilisation des équipements.
- Les affectations aux personnes habilitées à les utiliser.
- Leurs taux d'utilisations
- Les avaries constatées par les utilisateurs
- Les consignes d'hygiène
- Leurs dates de péremptions
- Les informations auxquelles votre personnel à accès
  - o Formations
  - o Modes d'emplois
  - o Consignes de stockage
- ...

Nous mettons à votre disposition une plateforme vous permettant d'être complètement conforme à la réglementation 2016/425 et aux dispositions accrochées quels que soient leurs codes de rattachement.

Vous disposez ainsi d'une vue d'ensemble sur vos EPI de catégorie 3 ou 2 ayant une date de péremption, sur leurs utilisations, sur les prochaines inspections à réaliser, donc de maîtriser vos besoins et vos coûts de manière très simple.

Mais notre métier ne s'arrête pas là !



# INSPECTIONS

Nous voulons vous offrir ce qui se fait de mieux en termes de contrôle de la fonctionnalité de vos équipements. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche d'accréditation auprès du COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation), pour rejoindre les 4 organismes déjà accrédités en France sur cette activité de contrôle d'Équipements Sous Pression Transportables (ESPT), suivant le référentiel NF EN ISO/CEI 17020.

De plus, le COFRAC développe suivant le référentiel NF EN ISO/CEI 17020 pour KALEPSO une accréditation gage de qualité pour la fonctionnalité de vos équipements de protection individuelle. KALEPSO devrait être la première entreprise en France et en Europe à être accréditée sur vos EPI de plongée entrant dans son périmètre.

- ⇒ Vos masques (Cat 1)
- ⇒ Vos combinaisons (Cat 2)
- ⇒ Vos gilets stabilisateurs (Cat 2)
- ⇒ Vos détendeurs (Cat 3)

Gage de qualité, de sérieux et d'indépendance et surtout d'impartialité vis-à-vis des fournisseurs et fabricants de matériel, nos inspections sont réalisées par des techniciens / inspecteurs qualifiés.

Nous avons développé en partenariat avec l'UIMM, et certains spécialistes des équipements de protection individuelle et des équipements sous pression, un programme de formation, pour apporter et maintenir le meilleur niveau de compétence de nos inspecteurs. Leurs habilitations leurs sont attribuées pour des durées limitées, par une société ou un organisme indépendant de KALEPSO.

Outre les contrôles visuels réalisés sur vos équipements, nous avons développé toute une batterie de tests qui sont réalisés grâce à des moyens tels que des bancs de tests ou bancs de requalifications qui permettent d'avoir des relevés chiffrés de l'aptitude de votre équipement à assurer la fonction à laquelle il est destiné.

Les contrôles et requalifications sont sanctionnés par une attestation, signée par l'inspecteur est déposée dans votre outil eSecureDive.